

SANTÉ CANADA 	VÊTEMENTS DE PROTECTION 	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES 	ADHÉSIF Classe 3 UN 1133 G.E. : III
---	--	---	--

## SECTION I : IDENTIFICATION

**Utilisation :** Produit utilisé comme complément aux MEMBRANES et BANDES TOUT USAGE en tant que mastic de jointoiment et matériau de calfeutrement. Il est compatible avec les matériaux à base de bitume et offre une excellente adhérence.

**Manufacturier :** Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

**Distributeur :** Division Resisto, Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8408 – 1 877 478-8408

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492      CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666      CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

## SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

**DANGER**

Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires ou provoquer de la somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Utiliser uniquement des outils antiétincelles. Prendre de mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation de ce produit.

Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Garder au frais. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

## SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Aluminium	7429-90-5	10-30	1 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Asphalte	8052-42-4	10-30	0,5 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Xylène	1330-20-7	10-30	100 ppm	150 ppm
Essences minérales	64742-48-9	5-10	Non établie	Non établie
Asphalte oxydé	64742-93-4	3-7	0,5 mg/m <sup>3</sup>	Non établie

**Effets de l'exposition à court terme (aigus)****INHALATION**

L'inhalation de vapeurs de xylène peut se produire lors de la manipulation de produit. L'exposition aux vapeurs de xylène au-dessus des limites d'exposition peut causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du SNC (maux de tête, étourdissements, nausées, fatigue, confusion et coma).

**Aluminium, Asphalte :** L'exposition n'est pas prévue par cette voie d'entrée sous utilisation normale du produit.

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) forme facilement de la vapeur à la température ambiante. Le principal effet de l'inhalation de xylène est la dépression du SNC, avec des symptômes tels que des maux de tête, des étourdissements, la nausée et des vomissements. Des volontaires ont toléré 100 ppm, mais des concentrations plus élevées deviennent inacceptables. Une irritation du nez et de la gorge est survenue suite à une exposition d'environ 200 ppm de xylène (mélange d'isomères; composition non spécifiée) pendant 3 à 5 minutes ou à 50 ppm de m-xylène pendant 2 heures. Des expositions évaluées à 700 ppm (composition de xylène non spécifiée) ont causé des nausées et des vomissements. Une concentration extrêmement élevée (à peu près 10 000 ppm, composition de xylène non spécifiée) a causé de l'incoordination, la perte de conscience, une défaillance respiratoire et

le décès. Dans certains cas, une accumulation potentiellement fatale de fluide dans les poumons (œdème pulmonaire) peut en résulter. Les symptômes d'œdème pulmonaire incluent la toux, la douleur abdominale et le souffle court et peuvent être retardés jusqu'à 24 ou 48 heures après l'exposition. Ces symptômes sont aggravés par l'exercice physique. Cependant, ces effets sont rarement observés puisque les xylènes sont irritants et identifiables par l'odeur à des concentrations beaucoup plus faibles. Le xylène (mélange d'isomères) peut s'accumuler dans un espace restreint augmentant le risque de toxicité. Le seul décès rapporté résultait de l'exposition à environ 10 000 ppm de xylène (mélange d'isomères; composition non spécifiée) pendant plusieurs heures en peignant dans un espace restreint. Le travailleur qui est décédé avait une congestion pulmonaire grave et un œdème pulmonaire. Pour les deux autres travailleurs qui ont survécu à l'exposition, les deux ont eu des dommages réversibles au foie et un a eu des dommages réversibles aux reins. (1)

**Essences minérales :** Aucune information disponible.

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Des contacts fréquents et prolongés peuvent détruire la pellicule grasseuse de la peau et causer des rougeurs, des irritations et des dermatites.

**Aluminium** : Selon l'information sur les animaux, l'aluminium n'est pas irritant pour la peau. Aucune information sur les humains n'a été localisée. En général, l'aluminium est probablement très peu absorbé par la peau. (1)

**Xylène** : D'après l'information sur les animaux, le xylène (mélange d'isomères) liquide est un irritant modéré pour la peau. Des études réalisées avec des isomères du xylène ont montré que le contact peut entraîner une irritation, des rougeurs et une sensation de brûlure de la peau. Ces effets sont réversibles en peu de temps (habituellement en moins d'une heure) lorsque le contact cesse. Une exposition répétée ou prolongée au xylène peut dégraisser la peau et causer une dermatite (rougeurs, sécheresse et démangeaison de la peau). Le xylène (mélange d'isomères) liquide ou ses vapeurs peuvent être absorbés par la peau, mais l'absorption n'est pas aussi rapide que lors de l'inhalation ou de l'ingestion. (1)

**Asphalte, Essences minérales** : Peut causer une irritation de la peau. (2)

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux avec des larmoiements, de l'inconfort, des rougeurs et de la douleur. Le contact des yeux avec le produit peut causer des irritations modérées.

**Aluminium** : L'aluminium n'est probablement pas irritant pour les yeux, sauf comme un « corps étranger ». Des larmoiements, des clignements et une légère douleur temporaire peuvent survenir lorsque la matière solide est rincée des yeux par des larmes. On n'a observé aucune irritation ou inflammation dans des cas où l'aluminium a pénétré dans les yeux. Dans une étude sur des animaux, on a observé une très légère irritation. (1)

**Xylène** : D'après l'information sur les animaux, le xylène (mélange d'isomères) liquide est un irritant très léger. (1)

**Asphalte, Essences minérales** : Peut être irritant pour les yeux. (2)

#### INGESTION

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit. Si une quantité significative du produit était ingérée, les symptômes comme ceux décrits pour l'inhalation pourraient se produire. Ce produit peut causer de l'irritation, des brûlures de la bouche et de la gorge et des douleurs abdominales. Le produit peut être aspiré (inhalé) dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration, même de petites quantités, peut avoir comme conséquence une accumulation de fluide dans les poumons, menaçante pour la vie. De graves dommages aux poumons (œdème), des difficultés respiratoires, l'arrêt cardiaque et la mort peuvent en résulter.

**Aluminium** : On s'attend à ce qu'une toxicité orale à court terme soit basse. L'aluminium est un composant normal du régime alimentaire chez les humains et la consommation journalière normale est significative. (1)

**Xylène** : D'après l'information sur la toxicité chez des animaux, le xylène (mélange d'isomères) n'est pas considéré comme toxique par ingestion. L'ingestion de grandes quantités est susceptible de causer des effets sur le SNC tels que des étourdissements, des nausées et des vomissements. (1)

**Asphalte, Essences minérales** : Aucune information disponible.

#### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### SENSIBILISATION DE LA PEAU

**Aluminium** : L'aluminium n'est pas connu pour être sensibilisant pour la peau. Si l'aluminium est un allergène réel, ce qui est peu probable, l'allergie est considérée très rare. (1)

#### CONTACT AVEC LA PEAU

**Xylène** : Le contact prolongé avec le xylène (mélange d'isomères) peut causer une dermatite (sécheresse, rougeur de la peau) vu son action dégraissante. Le xylène (mélange d'isomères) n'est pas connu comme un sensibilisant de la peau au travail. (1)

**Asphalte, Essences minérales** : Le contact répété ou prolongé peut causer de l'irritation. (2)

#### INHALATION

**Aluminium, Asphalte** : L'exposition n'est pas prévue par cette voie d'entrée sous utilisation normale du produit.

**Xylène** : Voir effets décrits ci-dessous.

**Essences minérales** : Aucune information disponible.

#### EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX

**Xylène** : L'exposition à long terme au xylène (mélange d'isomères) peut causer des effets nocifs sur le système nerveux, mais l'information existante ne suffit pas pour permettre de tirer des conclusions. Des symptômes, tels que des maux de tête, l'irritabilité, la dépression, l'insomnie, l'agitation, la fatigue extrême, des tremblements et la diminution de la concentration et de la mémoire à court terme, ont été signalés à la suite d'une exposition professionnelle à long terme à des xylènes et à d'autres solvants. Cette condition est souvent dite « syndrome des solvants organiques ». Malheureusement, l'étude de ces effets neurologiques à long terme a fourni très peu d'information faisant une distinction entre l'exposition au xylène et l'exposition aux autres solvants. Parmi les autres carences des études, nous pouvons mentionner un signalement inadéquat de la durée et du niveau d'exposition ainsi qu'un mauvais appariement des témoins. (1)

**Asphalte, Essences minérales** : Aucune information disponible.

#### EFFETS SUR LE SANG

**Xylène** : Les anciens rapports associent parfois l'exposition au xylène à certains effets sur le sang, incluant la leucémie qui, on le sait maintenant, sont causés par le benzène. Le xylène, qui ne contient pas de benzène comme contaminant, n'est pas considéré pour causer ces effets. (1)

**Asphalte, Essences minérales** : Aucune information disponible.

#### EFFETS SUR LE FOIE ET LES REINS

**Xylène** : Un certain nombre de rapports de cas et d'études en milieu de travail semblent indiquer que l'exposition professionnelle à long terme au xylène peut entraîner des lésions hépatiques et rénales. Toutefois, il n'est pas possible d'attribuer ces effets directement à l'exposition au xylène, car elle était généralement accompagnée d'une exposition à d'autres produits chimiques, en particulier à d'autres solvants; de plus, aucune information n'était fournie sur les niveaux et la durée de l'exposition. (1)

**Asphalte, Aluminium, Essences minérales** : Aucune information disponible.

#### OUÏE

**Xylène** : Il y a évidence que l'exposition à long terme aux mélanges de solvants incluant des xylènes peut causer la perte de l'ouïe. L'exposition simultanée au bruit et aux solvants semble renforcer cet effet. Cependant, l'information limitée disponible ne permet pas de tirer de conclusion spécifiquement pour le xylène (mélange d'isomères). (1)

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

**Aluminium** : L'aluminium n'est pas connu pour être cancérigène. Les cancers n'ont pas été observés dans des études pertinentes chez des animaux. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas été évalué la cancérogénicité de ce produit chimique. L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a désigné ce produit chimique impossible à classer comme cancérigène chez l'humain (A4). Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**Xylène** : Le CIRC a décidé que les données actuelles ne permettent pas d'établir la cancérogénicité du xylène chez l'humain. Le CIRC a conclu qu'il est impossible de classer le xylène en fonction de sa cancérogénicité chez l'humain (Groupe 3). L'ACGIH a désigné le xylène impossible à classer comme cancérigène chez l'humain (A4). Le NTP n'a pas listé le xylène dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**Asphalte oxydé :** Dans sa monographie (Volume 103) de 2013, le CIRC a conduit une revue documentaire sur la cancérogénicité potentielle du bitume (le terme européen pour décrire l'asphalte). Une de ses conclusions fut que "l'exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions lors des travaux de toiture "sont classées dans le groupe 2A du CIRC, "probablement cancérogène pour l'humain". Cependant, en raison de la nature de ce produit, une exposition à ces composés est peu probable dans des conditions normales d'utilisation.

**Asphalte, Essences minérales :** Le CIRC considère ce produit non classable comme cancérogène chez les humains. (2)

#### **TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ**

**Aluminium :** L'aluminium n'est pas connu pour causer la toxicité sur le développement. (1)

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) est considéré fœtotoxique chez les humains, d'après des observations de poids fœtal réduit, d'ossification retardée et des effets comportementaux persistants dans des études sur des animaux en l'absence de toxicité maternelle. On a observé d'autres effets sur le développement dans des études sur des animaux en présence de toxicité maternelle. (1)

**Asphalte, Essences minérales :** Aucune information disponible.

#### **TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION**

**Aluminium :** L'aluminium n'est pas connu pour causer la toxicité sur la reproduction. (1)

**Xylène :** Le peu d'information recueillie semble indiquer que le xylène (mélange d'isomères) ne cause pas de toxicité sur la reproduction. Les xylènes ont été démontrés qu'ils se transfèrent dans le lait maternel humain. (1)

**Asphalte, Essences minérales :** Aucune information disponible.

#### **MUTAGÉNICITÉ**

**Aluminium :** L'aluminium n'est pas connu pour être mutagène. (1)

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) n'est pas connu comme un mutagène. Des résultats négatifs ont été obtenus dans quelques études limitées chez des humains. Des résultats négatifs ont été obtenus dans des études d'animaux vivants et dans des cellules mammaliennes cultivées et des bactéries, qui ont été réalisées avec des isomères purs de xylène et avec des mélanges d'isomères contenant jusqu'à 36% d'éthylbenzène. (1)

**Asphalte, Essences minérales :** Aucune information disponible.

#### **SUBSTANCES SYNERGIQUES**

**Xylène :** Il y a eu plusieurs études sur des humains et des animaux sur l'interaction des xylènes avec des drogues, de l'alcool et d'autres solvants. Le xylène a un potentiel élevé d'interagir avec d'autres composés parce qu'il augmente les enzymes métaboliques dans le foie et diminue les enzymes métaboliques dans les poumons. En général, l'exposition à des solvants apparentés, tels que benzène, toluène et éthanol (alcool), ralentit l'élimination des xylènes de l'organisme, ce qui augmente ses effets toxiques. Chez les rats, l'exposition au xylène (mélange d'isomères; composition non spécifiée) dans une combinaison avec les solvants trichloroéthylène ou chlorobenzène a eu un effet additif en causant la perte auditive, tandis que l'exposition au xylène (mélange d'isomères) a augmenté la perte auditive causée par le n-hexane et a diminué la toxicité du n-hexane sur les nerfs périphériques. (1)

**Asphalte, Essences minérales :** Aucune information disponible.

#### **ACCUMULATION POTENTIELLE**

**Xylène :** Les trois isomères du xylène sont facilement absorbés par inhalation et ingestion et ils sont largement distribués dans tout l'organisme. Une petite quantité peut être absorbée par la peau. Les xylènes sont en grande partie décomposés par le foie et la majorité du matériel absorbé est rapidement éliminé dans l'urine comme des produits de décomposition. De plus petites quantités sont éliminées inchangées dans l'air expiré. Il existe un faible potentiel d'accumulation. (1)

**Asphalte, Essences minérales :** Aucune information disponible.

### **SECTION IV : PREMIERS SOINS**

#### **CONTACT AVEC LA PEAU**

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

#### **CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

#### **INHALATION**

Évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

#### **INGESTION**

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

### **SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**INFLAMMABILITÉ :** Inflammable 1C (NFPA)

**EXPLOSIBILITÉ :** Sensibilité aux chocs : Non  
Sensibilité aux décharges électrostatiques :  
Peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement

**POINT D'ÉCLAIR :** 28°C (ASTM D-93)

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ :** 527°C (xylène)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :** (% en volume)  
1 – 7 (xylène)

#### **RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION**

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flammes au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut exploser ou s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

#### **PRODUITS DE COMBUSTION**

Des fumées ou des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes, cétones, acroléine, composés halogénés, oxyde d'aluminium.

#### **INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU**

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conformes aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

#### **MOYENS D'EXTINCTION**

Ne pas utiliser d'eau ou d'agents d'extinction halogénés. Utiliser des poudres chimiques sèches ou du CO<sub>2</sub>, sable sec.

## SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

### FUITES / DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Contenir le déversement. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Ne pas toucher ou marcher dans le matériel déversé. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces restreints. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

## SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Ce produit est inflammable et toxique. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

### ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux en cas de fuite ou de dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants en polyalcool (PVA) ou viton.

**RESPIRATOIRE :** Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

**CONTRÔLE DES VAPEURS :** Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**ÉTAT PHYSIQUE :** Pâte

**ODEUR ET APPARENCE :** Pâte d'apparence d'aluminium à odeur de solvant

**SEUIL DE L'ODEUR :** Non disponible

**DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :** Plus lourd que l'air

**TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N°Butyle = 1) :** 0,7 (xylène)

**POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :** Non disponible

**POINT DE CONGÉLATION :** Non disponible

**DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :** 1,22 kg / L  
**SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :** Insoluble  
**CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :** 270 g/L  
**VISCOSITÉ :** 300 1/10 mm (Pénétrabilité au cône)

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive.

**INCOMPATIBILITÉ :** Les bases, acides ou oxydants puissants, eau, composés halogénés, oxydes métalliques.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Aucun identifié.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Non

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Xylène :** (1)

CL<sub>50</sub> (rat) : 6 350 ppm (exposition de 4 heures) (isomères de xylène non spécifiés et éthylbenzène)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 3 523 mg/kg

**Aluminium, Asphalte, Essences minérales :** Non disponible

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

**Xylène :** L'effet principal de l'inhalation de xylène est sur le SNC. Il y a en premier une excitation suivie de dépression, de somnolence, d'incoordination et d'inconscience à approximativement 2 000 ppm. La mort à des concentrations plus élevées vient d'une défaillance respiratoire due à la dépression du SNC et/ou à l'accumulation du fluide dans les poumons (œdème pulmonaire). (1)

**Asphalte, Essences minérales :** Aucune information disponible.

#### IRRITATION DES YEUX

**Aluminium :** L'aluminium est probablement un non-irritant ou un irritant très léger pour les yeux. (1)

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) est un irritant très léger pour les yeux. (1)

**Asphalte, Essences minérales :** Aucune information disponible.

#### IRRITATION DE LA PEAU

**Aluminium :** L'aluminium n'est pas irritant pour la peau. (1)

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) est un irritant modéré pour la peau. (1)

**Asphalte, Essences minérales :** Aucune information disponible.

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### INHALATION

**Xylène :** Des rats exposés à 0, 50 ou 100 ppm de m-xylène pendant 3 mois (6 heures/jour, 5 jours/semaine) ont significativement augmenté la sensibilité à la douleur à 50 ppm et une altération de performance à la tige tournante à 100 ppm. La réversibilité n'a pas été évaluée. Des rats mâles exposés à 0, 100 ou 1 000 ppm de m-xylène pendant 12 semaines (6 heures/jour, 5 jours/semaine) ont eu une déficience de l'apprentissage reliée à la dose lorsque testés dans un labyrinthe. La déficience était encore présente 2 mois après la fin de l'exposition. (1)

#### SENSIBILISATION DE LA PEAU

**Aluminium :** Des résultats négatifs ont été obtenus chez les cochons d'Inde dans des tests utilisant un composant contenant 96,7% d'aluminium atomisé, 2,6% d'acide oléique et 0,7% de gomme de guar. (1)

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

**Aluminium :** Suite à différentes voies d'exposition, on n'a observé aucun effet cancérigène attribuable à la poudre de métal d'aluminium dans des études sur des animaux. (1)

**Xylène** : Le CIRC a déterminé qu'il y a preuve insuffisante sur la cancérogénicité du xylène (mélange d'isomères) chez les animaux. (1)

**Asphalte, Essences minérales** : Aucune information disponible.

#### EFFETS SUR LA REPRODUCTION

**Xylène** : Le peu d'information localisée suggère que le xylène (mélange d'isomères) ne cause pas de toxicité sur la reproduction. (1)

**Asphalte, Aluminium, Essences minérales** : Aucune information disponible.

#### TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

**Xylène** : Le xylène (mélange d'isomères) cause une toxicité développementale (fœtotoxique). Le poids fœtal réduit, l'ossification retardée et les effets comportementaux persistants ont été observés en l'absence de toxicité maternelle. D'autres effets développementaux ont été observés en présence de toxicité maternelle. (1)

**Asphalte, Aluminium, Essences minérales** : Aucune information disponible.

#### MUTAGÉNICITÉ

**Aluminium** : L'information localisée est insuffisante pour conclure que l'aluminium est mutagène. (1)

**Xylène** : Le xylène (mélange d'isomères) n'est pas connu comme un mutagène. Des résultats négatifs ont été obtenus dans des études en utilisant des animaux vivants et dans la plupart des études avec des cellules mammaliennes cultivées et des bactéries qui ont été réalisées avec des isomères purs de xylène et avec des mélanges d'isomères contenant jusqu'à 36% d'éthylbenzène. (1)

**Asphalte, Essences minérales** : Aucune information disponible.

### SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux, ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale ou d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

### SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

### SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**CLASSIFICATION (TMD - DOT)** : Classe 3

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT** : UN 1133

**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE** : Adhésifs

**GROUPE D'EMBALLAGE** : III

**LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.**

Classification basée sur la Section V du présent document.

### SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**LIS** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des substances (LIS – Canada).

**TSCA** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA-États-Unis).

**Prop. 65** : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

### SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

#### GLOSSAIRE

**ASTM** : American Society for Testing and Materials (États-Unis)

**CAS** : Chemical Abstract Services

**CSA** : Association Canadienne de Normalisation

**DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub>** : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées

**DOT** : Department of Transportation (États-Unis)

**EPA** : Environmental Protection Agency (États-Unis)

**NIOSH** : National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)

**RCRA** : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)

**SGH** : Système Général Harmonisé

**TMD** : Transport des marchandises dangereuses (Canada)

**TLV-TWA** : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

#### Références :

- (1) CHEMINFO (2015) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

**Numéro de la FDS** : CA U DRU SS FS 052

**Pour plus de renseignements** : 1 800 567-1492

Les fiches signalétiques de RESISTO sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.resisto.ca](http://www.resisto.ca)

#### Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.